



## VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Avril 2011

**Le Premier avril deux mil onze à 18 Heures 30 minutes**, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

**Les membres du Conseil Municipal étaient tous présents :**

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

Mme et MM. : G. BOIS, J.L. ALBRIEUX, S. BOUILLARD-FREULARD, P. SAYETTAT et J.M. BERNARD, Adjoints.

Mmes et MM. : M. GAY, D. MOTTA, C. ASTIER, P. MARIE, G. ROSSERO, P. MORARD-CHATAIGNIER et J. VIARD.

**A l'exception de :** D. MANCINO (procuration à S. BOUILLARD), A. ESPOSITO (procuration à G. BOIS) et F. FALCO (procuration à M. GAY)

**Absents excusés :** A. BETEMPS, J.P. EXARTIER, N. GOMES, P. JACOB et N. GERVASONI.

**Secrétaire de séance :** M. GAY

**Date de Convocation :** 24 mars 2011

C.M. en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil Municipal aux familles d'Émile ROSSERO et de Marius PLAISANCE. Il donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 11 Mars 2011 et des délibérations afférentes. Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

### 1) Rapport annuel : EAU ET ASSAINISSEMENT

**1 - Service de l'eau potable :** 116 370m<sup>3</sup> ont été vendus en 2010 aux 1 716 abonnés sur un réseau de 45,8 km. Le coût moyen du m<sup>3</sup> pour un usager qui en consomme 120 est de 1,30€. Un achat d'eau à Valmeinier pour 1 013 € est destiné au réservoir des Fontaines.

La recette engendrée par ce service est de 132 450,83 € HT et redevances. Pour l'année écoulée, 480 000 € dont 27 000€ de subvention ont été engagés dans le secteur La Buffaz-L'Etraz et la poursuite de création des réseaux est prévue au Mollard de Beaune et au Thyl-Dessous.

**Etat de la dette :** Annuité remboursée, 99 760 € en capital et 37 047 € en intérêts.

**Amortissement :** 75 534,55€ au compte administratif 2010.

51 analyses physico-chimiques sont conformes mais 15 analyses microbiologiques ne le sont pas.

**Approuvé à l'unanimité**

**2 - Service de l'assainissement collectif :** 1 571 abonnés et la piscine (déversement autorisé) ont généré 181 761,29 € de recette HT et redevances. Ainsi 92,59% des habitants sont maintenant desservis. Dette et amortissements sont globalisés dans le service de l'eau.

**Approuvé à l'unanimité**

### 2) Marchés Publics

**1) Travaux d'aménagement du restaurant scolaire :** 31 dossiers ont été reçus dans les délais à l'appel d'offre pour huit lots sélectionnés selon les notations habituelles (60% prix, 30% moyens mis en œuvre, 10% délai). Pour un montant global de 190 989,06€ TTC (10 000 € sous l'estimation de départ), les entreprises suivantes sont retenues :

- Maçonnerie Truchet .....pour 16 810,97€
- Menuiserie Trivero .....pour 27 508€

- Plâtrerie Allamanno .....pour 23 363,86€
- Carrelage Chabort .....pour 18 600,79€
- Plomberie Lansard .....pour 60 169,56€
- Électricité Netarfits .....pour 21 608,37€
- Peinture Alamano .....pour 10 542,74€
- Équipement de cuisine Collet .....pour 12 384,77€

**Approuvé à l'unanimité**

• **2) Canal de la Grollaz :** L'érosion du canal exutoire du torrent peut entraîner des fuites et une destruction progressive de l'ouvrage. Une convention estimée à 10 000 € environ est envisagée avec l'ONF (RTM) pour une mission d'assistance.

**Approuvé à l'unanimité**

### 3) Demandes de subventions

▪ Un dossier est établi avec le cabinet PERRON pour une restauration (couverture, drainage, façades) de la Chapelle St Bernard de Menthon au Noirey. Le document permettra de solliciter une subvention dans le cadre du Patrimoine rural non protégé. **Approuvé à l'unanimité**

▪ AFP du Thyl : un dossier est instruit pour subventionner dans le cadre du Plan Pastoral Territorial l'installation de 7 abreuvoirs dans le secteur Pilovet. **Approuvé à l'unanimité**

### 4) Z.A.C du Temple

Le cahier des charges avant cession ou location des terrains de la zone précise, entre autres points, que la SHON (surface hors œuvre nette) des lots n'est pas déterminée, qu'il faut s'en référer au PLU. Les délais pour construire (2 mois pour déposer le P.C, 2 ans pour achever la construction), les conditions particulières de rétrocession et les règles de gestion du domaine public sont aussi fixées par le présent cahier des charges. **Approuvé à l'unanimité**

### 5) Déclassement partiel : Rue de Templiers

Une partie de la Rue des Templiers (derrière l'ancien magasin général) est déclassée puisqu'elle est remplacée par la nouvelle voie de la ZAC (zone d'aménagement concerté) du Temple.

**Approuvé à l'unanimité**

### 6) Affaires foncières

Une estimation à 52,40 €/m<sup>2</sup> est proposée pour acheter un terrain privé (147m<sup>2</sup>) classé dans le domaine public, soit un coût de 7 702,80€. **Approuvé à l'unanimité**

### 7) Compte rendus des commissions

• **Conseils d'écoles :** les effectifs des trois écoles sont stables et les projets pédagogiques (artistiques, autonomie et langage) qui se mettent en place, pour les années futures, réclament une étude de financement dans le budget communal.

• **Plan forestier :** Des coupes de bois sont prévues dans les parcelles V et X et selon l'état de la piste du Prec sur les parcelles P Q et R. Plusieurs travaux de dépressage, d'entretien de sentiers et la restauration de la Piste de Combe Noire ont été retenus au programme des travaux forestiers. Des subventions sont accordées et le fond d'amorçage (prêt à taux zéro) permettrait à

la commune de gérer au mieux la trésorerie de cette importante opération. Montant théorique restant à la charge de la Commune : 17 400 € .

## 8) Questions diverses

- **Objets Espace Alu** : la commune, ayant besoin lors de réceptions ou de remerciements, d'offrir un souvenir original, il est proposé d'acheter à prix coûtant les objets nécessaires à l'Espace Alu. **Approuvé à l'unanimité**
- **Information d'assurance** : suite au préjudice causé par la société SAVOIE PAN, la compagnie d'assurance verse 16 526 € à la commune. La franchise est à la charge de la société. Seuls 2 400 € n'ont pas été pris en charge.
- **SIRTOMM** : décompte définitif de la part communale pour l'année 2010 et participation de 305 028 € pour l'année 2011 dans le cadre de la C.C.M.G.

## 9) Informations diverses

- Point sur la vente de lots à construire au lotissement de la Combette.
- Signalement de passages dangereux sur les sentiers mais ils sont propriété domaniale.
- Inauguration du stade : pose d'une plaque commémorative, tournoi de foot et pôt de l'amitié.
- Annonce du film « Mémoires d'ouvriers »
- Sortie dangereuse sur la rue du Galibier. L'accès étant privé, la Commune ne peut s'engager à mettre en place une signalétique.
- Appel aux bénévoles pour la Foire aux Plants.

Le Maire,

J.M. GALLIOZ